



## MINISTERE DES MINES

### DÉCISION N° 027 /2026/MIM/Min

Fixant le canevas du programme de travail pour la mise en conformité des Permis d'Exploitation (PE)

### LE MINISTRE DES MINES,

Vu la Constitution;  
Vu la Loi N° 2023-007 du 27 juillet 2023 portant refonte du Code Minier;  
Vu le Décret N°2024-056 du 20 janvier 2024 fixant les attributions du Ministre des Mines ainsi que l'organisation générale de son Ministère;  
Vu le Décret N° 2024-1464 du 23 juillet 2024 portant sur les régimes des Permis Miniers, des Fossiles et des Carrières ;  
Vu le décret n°2026-776 du 15 mars 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2026-777 du 25 mars 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;

### D É C I D E :

**Article premier :** En application des dispositions des articles 241, 271, 420 de la loi n° 2023-007 du 27 juillet 2023 portant refonte du Code Minier, ainsi que de l'article 29 du Décret n°2024-1464 du 23 juillet 2024 portant sur les Régimes des Permis Miniers, des Fossiles et des Carrières, est annexé à la présente décision le canevas de programme de travail pour la mise en conformité des Permis d'Exploitation (PE) antérieur au Code Minier 2023.

**Article 2 :** Le programme de travail validé pour les permis d'exploitation constitue le cahier des charges minières, en complément du Plan de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dûment approuvé.

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente décision sont et demeurent abrogées.

**Article 4 :** La présente décision sera communiquée, publiée partout où besoin sera.

Antananarivo, le **07 AVR. 2026**

Le Ministre des Mines



**ANDRIAMPARANY Carl de Mon Espoir**

# CANEVAS DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA MISE EN CONFORMITE PERMIS D'EXPLOITATION PE

## Permis d'Exploitation (PE) antérieur au Code Minier 2023 (Article 420 – Mise à jour du Programme de travail)

### PARTIE 1 – BILAN D'ACTIVITÉ

La Partie 1 constitue le bilan d'activité servant de diagnostic et de référence pour l'établissement du programme actualisé présenté en Partie 2.

#### 1.1. FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET

Champ	Information
Nom du Projet	
Titulaire (Personne physique/personne morale)	
N° du PE	
Date d'octroi initial	
Durée initiale (et renouvellements éventuels)	
Substances autorisées	
Localisation (Région, District, Commune)	
Superficie totale (en nombre de carrés)	
État actuel du projet (en production / arrêt temporaire / en développement)	

#### 1.2. HISTORIQUE DES TRAVAUX ET PRODUCTION

Période	Activités principales	Production (tonnes ou unités)	Observations

#### 1.3. ÉTAT DES RESSOURCES ET RÉSERVES (à la date du bilan)

Indicateur	Valeur
Réserves prouvées (tonnes, teneur)	
Réserves probables (tonnes, teneur)	
Total extrait depuis l'origine	
Réserves restantes	
Dernière mise à jour du modèle géologique (date, norme)	

#### 1.4. ÉTAT DE CONFORMITÉ TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Obligation	Statut (oui / non)	Justification / Observations
Permis environnemental / EIE ou PEE en vigueur		
Plan de gestion des déchets miniers		



Provision environnementale constituée		
Programme de réhabilitation progressive		
Sécurité et hygiène (rapports d'inspection)		

### 1.5. ÉTAT DE CONFORMITÉ SOCIALE

Obligation	Statut	Observations
PRSE approuvé		
Convention tripartite signée		
Emploi local (% nationaux)		
Contenu local (montant annuel)		

### 1.6. ÉTAT DE CONFORMITÉ FINANCIÈRE ET FISCALE

Indicateur	Montant (Ariary ou USD)
FAM payés (année N -1, N)	
DTSPM payés (année N -1, N)	
IBS payé (année N-1, N)	
FMISC acquitté (à l'octroi / renouvellement)	
Autres taxes (préciser)	

### 1.7. SYNTHÈSE DES ÉCARTS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS INITIAUX

- Principaux écarts techniques :
- Principaux écarts financiers :
- Principaux écarts environnementaux et sociaux :
- Raisons des écarts (force majeure, changement de marché, difficultés techniques, etc.) :

## PARTIE 2 – PROGRAMME DE TRAVAIL ACTUALISÉ

Les données prévisionnelles ci-après sont établies sur la base du diagnostic présenté en Partie 1. Elles prennent en compte les écarts constatés et les orientations stratégiques retenues.

### 2.1. DESCRIPTION DES TRAVAUX D'EXPLOITATION

- Méthode d'exploitation (à ciel ouvert / souterrain) et justification du choix :  
(Se référer aux écarts techniques identifiés en 1.7 pour justifier tout changement de méthode.)
- Équipements miniers : liste, capacité, état (neuf / existant) :
- Plan d'aménagement : accès, zones de stockage, haldes, bassins, usine de traitement/transformation :
- Phasage des travaux (sur les 5 prochaines années) :
  - Année 1 :
  - Année 2 :



- Année 3 :
- Année 4 :
- Année 5 :

## 2.2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

Activité	Délai	Responsable
Mise en conformité administrative (obtention du nouveau CCM)		
Travaux préparatoires / mise à niveau des infrastructures		
Lancement des nouvelles phases d'exploitation		
Dates de révision du plan de fermeture		

## 2.3. PLAN D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

Rubrique	Montant (Ariary ou USD)	Observations
Renouvellement / modernisation des équipements		
Nouvelles infrastructures		
Dépenses de géologie / exploration complémentaire		
Autres (préciser)		
Total CAPEX		

## 2.4. COÛTS OPÉRATIONNELS (OPEX) PAR POSTE

*(À renseigner pour chaque année du phasage, ou en moyenne annuelle sur la période)*

Poste de charge	Montant annuel (Ariary ou USD)	Observations
Main-d'œuvre directe (salaires, charges)		
Consommables (explosifs, carburant, réactifs, etc.)		
Énergie (électricité, fuel)		
Entretien et réparations (équipements, infrastructures)		
Transport et logistique		
Frais généraux et administratifs		
PRSE (dépenses sociales et communautaires)		
Gestion environnementale (réhabilitation progressive, suivi)		
Autres (préciser)		
Total OPEX annuel		



## 2.5. PLAN DE FINANCEMENT

Source	Montant (Ariary)
Fonds propres	
Emprunts bancaires	
Autres (subventions, partenariats)	
Total	

## 2.6. PLAN DE RESPONSABILITE SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (PRSE)

- Objectifs : (développement local, santé, éducation, infrastructure)
- Projets prévus : liste détaillée, localisation, budget annuel.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Modalités de suivi et d'évaluation (indicateurs).
- Convention tripartite : état d'avancement de la signature ou de la révision.

## 2.7. ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

- Document de référence : PEE ou EIE (joindre les mises à jour) :
- Plan de gestion des déchets miniers (conformément à l'article 151 du Code Minier) :
- Mesures de réhabilitation progressive : calendrier, zones concernées :
- Provision environnementale : montant, modalités de consignation, utilisation prévue :

## 2.8. PLAN DE FORMATION ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Thème	Nombre de bénéficiaires	Calendrier	Coût

## 2.9. PLAN D'APPROVISIONNEMENT LOCAL ET CONTENU LOCAL

- Biens et services : estimation annuelle des achats locaux :
- Sous-traitance : liste des entreprises locales pressenties :
- Objectifs d'emploi local : nombre de postes pourvus par des nationaux :

## 2.10. ÉCHÉANCIER DE MISE EN CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

Étape	Délai souhaité	Pièces à fournir
Dépôt du dossier de mise en conformité		Programme de travail actualisé, bilan d'activité, CCM modifié
Obtention de l'Arrêté portant nouveau CCM		



Signature de la convention tripartite PRSE (si non faite)		
--	--	--

### **PARTIE 3 – ENGAGEMENTS ET SIGNATURE**

Je (nous) soussigné(s), représentant(s) légal(aux) du titulaire du Permis d'Exploitation ci-dessus, certifie(s) l'exactitude des informations fournies dans le présent programme de travail et nous engageons à les respecter.

Je (nous) déclarons que les documents justificatifs (études, rapports, quittances, etc.) sont tenus à la disposition de l'Administration minière.

Fait à ..... , le .....

Nom et qualité du signataire

Signature et cachet de la société

### **ANNEXES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT**

- Copie de l'ancien Permis d'Exploitation (PE) et de ses éventuels avenants
- Rapport de l'étude de préfaisabilité initiale ou mise à jour (le cas échéant)
- Étude d'impact environnemental (EIE) ou Plan d'engagement environnemental (PEE) en vigueur
- États financiers des trois dernières années (bilan, compte de résultat, flux de trésorerie)
- Preuves de paiement des FAM, DTSPM et autres taxes exigibles
- Convention tripartite PRSE (si déjà signée)
- Toute autre pièce jugée utile pour justifier la mise à jour (rapports d'inspection, certificats de conformité, etc.)

**Document conforme aux dispositions de la Loi n° 2023-007 du 27 juillet 2023 et du Décret du 24 juillet 2024 portant régimes des permis miniers, des fossiles et des carrières.**

